FICHE PRATIQUE : Mouvement 2019

Mon mouvement
je m'en occupe !

se-unsa.org

Je suis titulaire d'un poste

Je suis libre...

… Je participe au mouvement

… Je ne participe pas au mouvement

Je ne suis pas titulaire d'un poste

Je suis « participant obligatoire »

Je DOIS faire des vœux sur **DEUX** écrans

Pour accéder à l'écran 1, je dois faire un vœu sur l'écran 2

Flèche noire → **Action de l'enseignant**

Flèche verte → **Action de l'administration**

L'écran 1

Je saisis
des vœux précis
ou/et des vœux géo.

Entre 1 à 40 vœux

Le logiciel étudie tous les vœux de l'écran 1 de tous les participants.
Il commence par le plus gros barème en étudiant l'ensemble des 40 vœux avant de passer au barème suivant.

J'obtiens un poste à titre définitif *

Je n'obtiens pas de pas de poste

Déjà titulaire d'un poste

Participant obligatoire

Je reste sur mon poste actuel

VŒU 1 = VŒU INDICATIF
Il sert de référence géographique lors de vos vœux géographiques et vœux larges.

RC 6

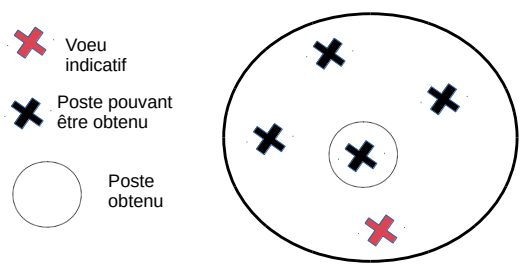

Exemple : Si vous faites comme vœu géographique **RC6** + nature de poste **Enseignant**, dans tous les postes encore disponibles que vous pouvez obtenir, le logiciel vous nommera sur le plus proche de votre vœu 1 (pas de prise en compte de la nature de poste).

L'écran 2

- Un « vœu large » obligatoire

- je saisis :
1. une zone infra départementale (Z.I.)
2. une nature de poste (MUG)

- 1 à 5 vœux possibles : 3
MUG (Ens., Dir 2 à 7 cl., Dir 8 à 9 cl.) / 3 Z.I. (1, 2 et 6)

Le logiciel étudie tous les vœux de l'écran 2 de tous les participants : nomination à titre définitif *
⚠ MUG direction = faisant fonction d'adjoint à titre provisoire (la direction sera assurée par un autre titulaire de l'école (uniquement pour la phase 2))

J'obtiens un poste à titre définitif *

Je n'obtiens pas de poste

L'extension

Le logiciel étudie tous les postes restants sur les **Z.I. 6, 1 et 2** (en respectant cet ordre) en partant du plus haut barème.
(Le logiciel ne moulinera pas sur les autres Z.I.)

Je n'obtiens pas de poste

Phase manuelle :
l'administration me nommera sur zone à titre provisoire le 4 juillet ou le 27 août.

J'obtiens un poste à titre provisoire pour un an

* A titre définitif, si L.A. pour les directions, CAPPEI pour les postes d'ASH